200-225, rue King Street Fredericton, NB E3B 1E1

Phone / Téléphone : 1-866-933-2222

## FORM 1/ FORMULE 1

## Annual Return / Relevé annuel Required under section 81 of the *Cooperatives Act*, S.N.B. 2019 Exigé en vertu de l'article 81 de la *Loi sur les coopératives*, L.N.-B. 2019

THIS RETURN MUST BE COMPLETED AND PROVIDED TO THE DIRECTOR WITHIN 30 DAYS AFTER THE ANNUAL MEMBERSHIP MEETING.

CE RELEVÉ DOIT ÊTRE REMPLI ET RETOURNÉ AU DIRECTEUR DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS APRÈS LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE.

Payment of \$60 fee must accompany the annual return, either by online payment or by cheque made to the Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick.

L'acquittement des droits de 60 \$ doit accompagner le relevé annuel. Ces droits peuvent être payés en ligne ou par un chèque libellé au nom de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick.

1.

Name of cooperative / Nom de la coopérative

1.1 The cooperative has adopted new by-laws in compliance with the new *Cooperatives Act* in force January 1, 2020.

La coopérative a adopté de nouveaux règlements administratifs conformes à la *Loi sur les coopératives* qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Yes / Oui No / Non

2. Address / Adresse:

Email / Courriel : Telephone / Téléphone :

Facsimile / Télécopieur :

3. Fiscal Year End / Fin de l'exercice financier :

Day/ Month/ Year - Jour/ Mois/Année

4. Date of annual meeting / Date de l'assemblée annuelle :

Day/ Month/ Year - Jour/ Mois/Année

- 5. Number of members present at the annual meeting / Nombre de membres présents à l'assemblée annuelle :
- 6. Did this constitute a quorum / Est-ce que ceci constitue un quorum?

Yes / Oui No / Non

- 7. Number of members at fiscal year end /
  Nombre de membres à la fin de l'exercice financier :
- 8. If housing cooperative, number of housing units / Nombre de logements (coopérative d'habitation) :

9. Current list of officers for current year / Liste à jour des dirigeants de la coopérative pour l'exercice en cours : PRESIDENT / PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE : Name / Nom Tel. / Tél. (Business / Bureau) Tel. / Tél. (Residence / Domicile) Business Address / Adresse professionelle Postal Code / Code postal VICE PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT OU VICE-PRÉSIDENTE : Name / Nom Tel. / Tél. (Business / Bureau) Tel. / Tél. (Residence / Domicile) Business Address / Adresse professionelle Postal Code / Code postal SECRETARY / SECRÉTAIRE : Name / Nom Tel. / Tél. (Business / Bureau) Tel. / Tél. (Residence / Domicile) Business Address / Adresse professionelle Postal Code / Code postal 9.1 CURRENT LIST OF DIRECTORS / LISTE DES ADMINISTRATEURS À JOUR (add another page if necessary / ajouter une autre page si nécessaire) Name / Nom Tel. / Tél. (Business / Bureau) Tel. / Tél. (Residence / Domicile) Business Address / Adresse professionelle Postal Code / Code postal Name / Nom Tel. / Tél. (Business / Bureau) Tel. / Tél. (Residence / Domicile) Business Address / Adresse professionelle Postal Code / Code postal Name / Nom

Tel. / Tél. (Residence / Domicile)

Updated May 2022/ Révisé en mai 2022

Tel. / Tél. (Business / Bureau)

Business Address / Adresse professionelle

	Name / Nom				
	Tel. / Tél. (Business / Bureau)	Tel. / Tél. (Residence / Domicile)			
	Business Address / Adresse professionelle				
	Postal Code / Code postal				
	Name / Nom				
	Tel. / Tél. (Business / Bureau)	Tel. / Tél. (Residence / Domicile)			
	Business Address / Adresse professionelle				
	Postal Code / Code postal				
	Name / Nom				
	Tel. / Tél. (Business / Bureau)	Tel. / Tél. (Residence / Domicile)			
	Business Address / Adresse professionelle				
	Postal Code / Code postal				
10.	Number of employees – Full time / Part time Nombre d'employés – Temps plein / Temps partiel :				
11.	Name of manager / Nom du gérant ou de la gérante :				
12.	. Auditor appointed for current year / Nous avons un auditeur pour l'exercice en cours : (If no, see 12.1/ Si la réponse est non, voir le point 12.1)  Yes / Ou				
				No / Non	
	If you name of auditor / Dans l'affirmative indiquer	la nom da l'auditaur :			
	If yes, name of auditor / Dans l'affirmative, indiquer le nom de l'auditeur :				
	Did the cooperative change auditor from the last fis	cal voar?			
	Did the cooperative change auditor from the last fiscal year? La coopérative a-t-elle changé d'auditeur depuis le dernier exercice financier?			No / Non	
			Yes / Oui	NO / NOII	
	The business volume for the last fiscal year was \$				
	Le chiffre d'affaires du dernier exercice était de \$.				
	Our auditor will compile review the financial statements of the cooperative for the c	audit urrent fiscal year.			
	Notre auditeur va compiler faire l les états financiers de la coopérative pour l'exercice	examen auditer en cours.			

11.

12.1 IF NO AUDITOR HAS BEEN APPOINTED, the cooperative must have (1) a business volume of less than \$100,000 in the last fiscal year, and (2) enclose the Form – Notice regarding auditor /

SI UN AUDITEUR N'A PAS ÉTÉ NOMMÉ, la coopérative doit : (1) avoir enregistré un chiffre d'affaires de moins de 10 0 0 0 0 \$ au cours du dernier exercice; (2) remplir et joindre le formulaire Avis relatif à l'auditeur.

When members decide NOT to appoint an auditor, they must do so by passing an extraordinary resolution at an annual or special meeting. Such a resolution is only valid until the next annual meeting.

Pursuant to the *Cooperative Act*, an auditor is a chartered professional accountant. The auditor prepares a report either regarding the compilation, the review or the audit of the financial statements of the cooperative, subject to the level of engagement.

The auditor of a cooperative that has between \$100,000 and \$250,000 in business volume as stated in its financial statements for the preceding fiscal year may either report on a compilation, review or audit of the financial statements, subject to the level of engagement.

The auditor of a cooperative that has between \$250,001 and \$499,999 in business volume as stated in its financial statements for the preceding fiscal year may either report on a review or audit of the financial statements, subject to the level of engagement.

The auditor of a cooperative that has more than \$500,000 in business volume as stated in its financial statements for the preceding fiscal year must report on an audit.

Si les membres décident de ne pas nommer un auditeur, ils doivent le faire par voie de résolution extraordinaire adoptée à une assemblée annuelle ou extraordinaire. Une telle résolution est valide seulement jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

La Loi sur les coopératives définit un auditeur comme étant un comptable professionnel agréé. L'auditeur rédige un rapport sur la compilation, l'examen ou l'audit des états financiers de la coopérative, selon sa lettre de mission.

Dans le cas d'une coopérative qui a déclaré dans ses états financiers un chiff re d'affaires de 100000 dollars à 250000 dollars au cours du dernier exercice, l'auditeur peut soit compiler, faire l'examen ou auditer les états financiers, selon sa lettre de mission.

Dans le cas d'une coopérative qui a déclaré dans ses états financiers un chiff re d'affaires de 250 001 dollars à 499 999 dollars au cours du dernier exercice, l'auditeur peut soit faire l'examen ou auditer les états financiers, selon sa lettre de mission.

Dans le cas d'une coopérative qui a déclaré dans ses états financiers un chiff re d'affaires supérieur à 500 000 dollars au cours du dernier exercice, l'auditeur est tenu d'auditer les états financiers.

13. Financial statements enclosed / Les états financiers se trouvent ci-joint :

Yes / Oui No / Non

If no, reason why / Si la réponse est non, indiquer la raison :

Failure to provide the annual return and financial statements when due will be reflected on the certificates issued by the Director of Cooperatives. Also, pursuant to paragraph 98(1)(d) of the *Cooperatives Act*, the Director of Cooperatives may dissolve the cooperative.

Le manquement de remettre le relevé annuel et les états financiers en temps figurera sur les certificats délivrés par le directeur des coopératives. De plus, le directeur des coopératives pourra dissoudre la coopérative en vertu de l'alinéa 98(1)d) de la Loi sur les coopératives.

## 14. Equity Requirements / Exigences relatives à la capitalisation

Please put a check mark here to confirm that pursuant to subsection 44(1) of the *Cooperatives Act* and section 14 of Rule COOP-001 *General*, the cooperative has complied with the requirement that unless equity is at least 30% of assets, the cooperative set aside at least 25% of the year's surplus, if any, in equity.

I understand that making a statement that is misleading or untrue, or by not stating a fact that is required to be stated and that is necessary so as to not be misleading, may constitute an offence under section 144 of the *Cooperatives Act*.

NOTE: IF THERE HAS BEEN A CHANGE IN THE REGISTERED OFFICE OR IN DIRECTORS, FORM 6 OR FORM 5 RESPECTIVELY MUST BE FILED OR PROVIDED, AS APPLICABLE, TO THE DIRECTOR WITHIN 15 DAYS OF THE CHANGE.

Veuillez cochez ici pour confirmer que la coopérative s'est conformée aux dispositions du paragraphe 44(1) de la Loi sur les coopératives et de l'article 14 de la Règle COOP-001 Dispositions générales, selon lesquelles la coopérative doit mettre de côté au moins 25 % de son excédent à la fin de l'exercice, le cas échéant, si ses capitaux propres ne constituent pas au moins 30 % de ses actifs.

Je comprends que faire une déclaration trompeuse ou erronée ou ne pas relater un fait dont la présentation est requise ou nécessaire pour que la déclaration ne soit pas trompeuse peut constituer une infraction en vertu de l'article 144 de la Loi sur les coopératives.

REMARQUE: EN CAS DE CHANGEMENT RELATIF AU BUREAU PRINCIPAL OU AUX ADMINISTRATEURS, LA FORMULE 6 OU 5 DOIT ÊTRE DÉPOSÉE OU SOUMISE, SELON LE CAS, AU DIRECTEUR DANS LES 15 JOURS DU CHANGEMENT.

PRESIDENT / PRÉSIDENT ou PRÉSIDENTE :	SECRETARY / SECRÉTAIRE :		
Signature	Signature		

SEAL (if any) / SCEAU (s'il y a lieu)